

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

COMPTE RENDU DU 27 FEVRIER 2017

Nbre de conseillers	: 23	Réunion du	27 février 2017
Nbre de présents	: 18	Convocation du	17 février 2017
Nbre de votants	: 20	Affichage du	17 février 2017
Pouvoirs	: 2		
Secrétaire de séance	: Madame Sandrine MARY		

Le mardi vingt-sept février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc HEBERT, Maire

Etaient présents : Mmes S. LEBERRURIER, S. MARY, MM. LE MAZIER, E. ESNAULT, adjoints, M. E. HOUIVET, Mme M. GUILLAUME, MM. S. PIERRE, B. DELAMARRE, RM. GARBI, F. BECASSE, Mme A. NEEL TILLARD, M. D. VAUDORE, Mme G. BARRAUD, MM O. MALASSIS, F. GUILLOCHIN, C. MARIE, Mme M. GUYOT

Absents représentés : Mme V. PAON (pouvoir à M. HEBERT), Mme A. SIMON (pouvoir à Mme LEBERRURIER)

Absents non représentés : Mmes C. SENEAL, B. BRAUD, B. DUBOURG,

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2017.

Objet : Médiathèque municipale : tarifs à compter du 1^{er} mars 2017

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs précédemment fixés et de mettre à jour les noms des communes du réseau suite à la création de communes nouvelles.

Prestations	Tarifs
Abonnement annuel unique « famille » (habitants du réseau Villers-Bocage/Val-d'Arry/Aurseulles)	10.00 €
Abonnement annuel unique « individuel » (habitants du réseau Villers-Bocage/Val-d'Arry/Aurseulles)	5.00 €
Abonnement annuel unique « famille » (habitants des communes extérieures au réseau)	20.00 €
Abonnement annuel unique « individuel » (habitants des communes extérieures au réseau)	10.00 €
Abonnement annuel « entités extérieures à Villers-Bocage » (autre que familles et individuels)	30.00 €
Abonnement annuel EHPAD de Villers-Bocage	Gratuit
Remplacement d'une carte d'abonnement (perdue, abîmée...)	2.00 €
Photocopie/impression	0.10 € l'unité en format A4, noir et blanc 0.50 € l'unité en format A4, en couleur
Consultation internet	forfait : 2.00 € pour 1 heure de consultation forfait : 5.00 € pour 5 heures de consultation
Remboursement de documents à remplacer en cas de non restitution ou de dommages irréremédiables	Valeur de remplacement du document

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, à compter du 1^{er} mars 2017, d'appliquer les tarifs ci-dessus évoqués.
- précise qu'une convention, fixant les conditions de prêt des ouvrages, devra être signée avec les entités extérieures et l'EHPAD de Villers-Bocage.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet et à effectuer les démarches nécessaires.

Objet : Election d'un délégué titulaire au sein du Syndicat mixte de production d'eau Sud Bessin - Pré-Bocage - Val d'Orne

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 avril 2014, Monsieur Michel LE MAZIER a été désigné comme délégué titulaire pour siéger au sein du Syndicat mixte de production d'eau Sud Bessin - Pré-Bocage - Val d'Orne.

Considérant que Mr Michel LE MAZIER a adressé une lettre de démission pour siéger à ce poste, Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme nouveau délégué titulaire au Syndicat mixte de production d'eau Sud Bessin Pré-Bocage Val d'Orne (en remplacement de Mr Michel LEMAZIER) :

- Monsieur Marc HEBERT

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2017)

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante deux projets éligibles à la DETR au titre de l'année 2017.

Le premier projet consiste à effectuer des travaux de rénovation thermique et énergétique au sein du Centre Richard-Lenoir (éclairage, chauffage, vitrage) pour un montant total de travaux estimé à 39 925.69 € HT, correspondant aux dépenses ci-dessous :

- Remplacement d'appareils d'éclairage	4 721.00 € HT
- Remplacement de convecteurs électriques par des radiateurs eau chaude	19 127.67 € HT
- Remplacement des vitrages de la verrière	16 077.02 € HT
TOTAL HT	39 925.69 € HT

Le plan de financement de ce premier projet se détaille de la manière suivante :

- Fonds propres (70%)	27 947.99 €
- DETR (30%)	11 977.70 €
TOTAL	39 925.69 €

Le second projet vise à changer cinq portes fenêtres bois simple vitrage par des portes fenêtres aluminium en vitrage double feuilleté ; ceci au sein de l'école maternelle pour un montant total de travaux estimé à 14 986 € HT, correspondant aux dépenses ci-dessous :

- Changement de 5 portes fenêtres	14 986.00 € HT
TOTAL HT	14 986.00 € HT

Le plan de financement de ce second projet se détaille de la manière suivante :

- Fonds propres (70%)	10 490.00 €
- DETR (30%)	4 496.00 €
TOTAL	14 986.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de mener à bien les deux projets ci-dessus détaillés, approuve les deux plans de financement ci-dessus mentionnés. et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2017.

Objet : Retrait d'un point de l'ordre du jour

Monsieur le maire propose le retrait du point 6 de l'ordre du jour et demande au conseil municipal de se prononcer.

En effet, le point 6 « approbation de la convention de dynamisation du commerce pour l'année 2017 » est devenu caduc, dès lors que Pré-Bocage Intercom prend en charge la totalité de la quote-part supportée par les collectivités locales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande du Maire et le point n° 6 susnommé est retiré de l'ordre du jour.

Objet : Procès devant le tribunal administratif

Par lettre en date du 16 février 2017, M. le secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Caen nous a transmis la requête enregistrée sous le n° 1700219-1, présentée par le cabinet d'avocats GROS/HICTER de Lille pour le compte de l'entreprise Société Française d'Emetteurs (SFE).

Cette requête vise à obtenir l'annulation du marché public d'installation d'un dispositif de vidéo-protection urbaine sur la commune conclu avec le groupement d'entreprises TEIM/SIPPRO ; et à condamner la commune à verser une indemnité de 2000 €.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître Noël LEJARD pour défendre la commune dans cette affaire.

Il est précisé que Mme Valérie PAON, qui a donné pouvoir et intéressée à l'affaire, s'abstient de participer à cette délibération et à son vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Caen, dans la requête n° 1700219-1 et décide de désigner comme avocat Maître Noël LEJARD pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Objet : Engagement des dépenses d'investissement 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) et décide d'approuver les dépenses suivantes pour l'exercice 2017 :

BUDGET COMMUNAL :

N° opération	N° article	Fournisseur	Montant
101 – Centre Richard-Lenoir	2135	SARL YVER	541.92 € TTC
101- Centre Richard-Lenoir	2135	ALTRAD DIFFUSION	1 041.41 € TTC
TOTAL			1 583.33 € TTC

BUDGET EAU POTABLE :

N° opération	N° article	Fournisseur	Montant
-	203	SOGETI	5 000.00 € HT
-	2158	JOUSSE SAS	6 790.00 € HT
TOTAL			11 790.00 € HT